



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Procès-Verbal de la réunion du 13 février 2018** **au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène**

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. VIAL, M. BOURGIE, Mme TEYSSIER, Mme MOULIN-ROYON, M. CHEYNET, M. VOCANSON, M. HAURY
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, M. TONSON, Mme SOUBEYRAN, M. DUTEL
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. LARGERON, M. MOULIN, M. SALGADO
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARD M. RIVET,
Commune de PONT SALOMON :	M. COLETTO, Mme VOCANSON, M. RABEYRIN
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :	M. MARCON, Mme PACALON (arrivée au point n°02)
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. CHAMPAVERT, Mme BAUZA

Etaient Excusés représentés :

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme BONNEFOY : Commune de Saint Just Malmont: Pouvoir donné à M. GIRODET
M. FRANÇON : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à M. TONSON
Mme PRADIER : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à M. DUTEL
Mme CHABANOLLE : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à M. LARGERON
Mme PACALON : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à M. MARCON (jusqu'au point n°2)

Etait excusé non-représenté .:

M. ROSIAK : Commune de Saint Ferréol d'Auroure

Etait absente :

Mme MARCOUX : Commune de Saint Didier en Velay

Participait également :

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre cette séance essentiellement consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire.

Il est procédé à la nomination de Madame Nathalie MONTERYMARD comme secrétaire de séance. Il explique que Madame VOCANSON bien que présente ne pourra pas assurer ce rôle ce soir car elle est de permanence et peut être amenée à quitter le conseil.

Madame VOCANSON confirme.

Madame MONTERYMARD procède à l'appel :

- 23 conseillers communautaires présents,
- 1 conseillère communautaire en retard (Mme PACALON qui a donné pouvoir à M. MARCON en son absence),
- 5 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme PARRAT à M. VIAL, Mme BONNEFOY à M. GIRODET, M. FRANÇON à M. TONSON, Mme PRADIER à M. DUTEL, Mme CHABANOLLE à M. LARGERON).
- 1 conseiller excusé (M. ROSIAK)
- 1 conseillère absente (Mme MARCOUX)

Le Quorum est atteint.

Il remercie la presse pour sa présence, ainsi que le public.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018 essentiellement consacrée à l'Assainissement qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20180109_P_001 à 20180130_P_016 et des décisions des bureaux des 16 et 30 janvier 2018 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que beaucoup de décisions concernent les camps hiver, toujours très appréciés, lors desquels il a été proposé 24 places supplémentaires cette année pour les 9-11 ans, avec de beaux programmes. Il précise que les 9-11 ans pourront découvrir le ski, participer à de nombreuses animations comme du Laser Game, du tir à l'arc... Pour les autres tranches d'âges en général plus initiés, ils pourront bénéficier de cours de ski en vue de se perfectionner. Il met l'accent sur l'importance de la décision de bureau n° 20180116_B_015 concernant la demande d'aide auprès de RTE dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Projet 2Loires. Il rappelle que Loire Semène a une enveloppe de 107 000 € de PAP qu'elle doit ajouter à 107 000 € d'autofinancement, que le bureau a décidé d'utiliser pour financer les travaux du bassin de rétention des Portes du Velay, qui est en très mauvais état. Il ajoute que l'an dernier, les aides du Plan d'Accompagnement du Projet 2Loires avaient été fléchées pour financer les projets touristiques, mais il n'est pas possible de les cumuler avec des aides LEADER. Il a donc été décidé de mettre le financement sur un autre projet. Il signale la nécessité de refaire ce bassin de rétention pour un coût total estimatif de 266 000 € HT, sans subvention possible.

Administration Générale
Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Avant de laisser la parole à Monsieur CHAMPAVERT, Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la commission finances s'est réunie le 1er février, il tient d'ailleurs à en remercier les membres qui participent activement. Il souhaite faire une introduction.

Monsieur le Président précise tout d'abord qu'il ne veut pas se plaindre et agrandir le cortège des « pleurnichards », mais les gouvernements passent et il est toujours question de taper sur le fonctionnement des collectivités et ainsi leur faire supporter une part de culpabilité. En ce qui concerne Loire Semène, il précise que depuis le début du mandat, la compression des charges permet de respecter les règles établies par la loi de finances 2018, c'est à dire maintenir l'augmentation des charges en deçà de 1,2 %. Il ajoute que les économies de fonctionnement ont été anticipées. Il rappelle que le Plan de Mandat, validé à l'unanimité en 2014, entre dans une phase très active notamment en ce qui concerne le Développement Economique et Touristique avec :

- Le Fonds d'Intervention Local de Loire Semène couplé aux aides LEADER, ces dernières ne sont malheureusement pas arrivées pour les artisans, résultat d'un problème national de logiciel.

- Les projets touristiques entrent dans une phase de Maîtrise d'œuvre, un travail assez rapide est attendu.

- Pour le pôle économique et d'usages numériques, des réunions intéressantes se succèdent, il remercie Monsieur AULAGNIER pour sa présence lors des réunions.

- Pour le projet de ZA de Bramard, une AMO est prévue pour le printemps, une décision récente de bureau a d'ailleurs permis d'achever les acquisitions pour atteindre les 18 hectares nécessaires au projet. Il précise qu'il s'agit d'une acquisition de 2 hectares.

- Il cite d'autres projets qui entrent en phase concrète tels que l'extension d'INTEREP.

Il confirme la concrétisation de tous les projets du plan de mandat. Il a donc été décidé d'étoffer le service développement avec un poste administratif supplémentaire afin de renforcer l'équipe d'Emilie LIBEYRE. Il indique que l'on rentre dans une phase opérationnelle de nombreux projets.

Par ailleurs, il ajoute que Loire Semène se structure un peu plus avec la prise de compétence Assainissement, la commission Développement Durable y travaille, il note la charge de travail administratif et technique.

Il poursuit avec la montée en puissance du réseau de lecture publique, avec dans un avenir proche l'ouverture des Bibliothèques de Saint Ferréol d'Auroure et de Saint Victor Malescours, il indique que l'heure des bilans approche, ce point fait d'ailleurs l'objet de rapports pour valider les derniers avenants ce soir.

Il tient à confirmer les actions efficaces du CISPD, appréciées des parents, et des maires. Il ajoute que ces manifestations apportent une grande satisfaction, les chantiers jeunes sont reconduits, et nécessitent peu de moyen, l'équipe se déplace en général sur le terrain. Il explique que d'autres sujets lui tiennent à cœur ainsi qu'à la Vice-Présidente et à Madame la Sous-Préfète, comme la lutte contre les violences faites aux femmes, ou la mise en place des conseils de citoyenneté et de tranquillité publique.

Il estime que la bonne gestion des deniers publics, et la recherche permanente d'économie ne sont pas des notions opposées avec un plan de mandat ambitieux, bien au contraire, il est très serein quant au bon déroulement du Plan de Mandat, qui permet de pouvoir avancer et investir pour notre territoire. Il ajoute que cela n'est pas antinomique avec le fait d'être de bons gestionnaires. Il explique qu'une gestion rigoureuse permet de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour accompagner les projets « imprévus », tels que l'immobilier industriel route du Fau ou Interep. Il estime que tout ceci s'inscrit pleinement dans le thème de Loire Semène : « source d'avenir ». A présent, il laisse la parole à Monsieur CHAMPAVERT pour présenter les éléments macrofinanciers.

Monsieur CHAMPAVERT remercie Monsieur le Président pour son introduction, et indique qu'il souhaite reprendre les termes du rapport d'orientations budgétaires rédigé par le DGS. Il

explique que les finances ont été fortement impactées suite à la baisse de dotation de 600 000 €, le coût des Temps d'Activités Périscolaires et la fin des contrats aidés, baisses auxquelles nous avons dû faire face au travers d'économies pour garder le cap. En ce qui concerne la Loi de finances 2018, il indique que l'orientation reste la même et oblige les collectivités à faire des économies. Il indique que notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait être maintenue au niveau de 2017.

Il précise que l'Etat fixe désormais un Objectif D'Evolution de la DEpense Locale (ODEDEL) : les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter de plus de 1,10% pour l'ensemble du bloc communal. Il précise que notre Communauté de Communes n'est pas concernée par la contractualisation avec l'Etat, mais doit respecter l'objectif au plus près. Il ajoute que la loi de Finances a également défini un nouveau principe à respecter autour de l'endettement : ce ratio de désendettement doit se situer en-dessous des seuils suivants :

- seuil limite : 11 ans
- seuil critique : 13 ans

La moyenne 2016 des communes était de 5,8 ans et Loire Semène se situait à 4,1 ans.

Il cite les principales dispositions de la loi de finances concernant :

Les Dotations :

- Gel de la hausse de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mais prélèvement sur fiscalité dans le cas de DGF négatives
- Baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Il précise qu'on aura pu bénéficier de cette compensation durant 8 ans alors qu'elle ne devait pas bouger.
- Evolution du nombre de compétences nécessaires aux EPCI pour maintenir la DGF bonifiée
- Prolongation des incitations financières pour les communes nouvelles créées jusqu'au 1^{er} janvier 2019

Péréquation :

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) figé à une enveloppe de 1Md €
- Division par deux de l'augmentation de la péréquation verticale (DSU/DSR)
- Création d'une contribution des agences de l'eau au bénéfice d'opérateurs de l'environnement

La Fiscalité :

- La réforme de la taxe d'habitation annoncée par le gouvernement sans impact sur le produit perçu par les collectivités : un taux global et des taux d'abattement figés au niveau de ceux appliqués en 2017 mais les collectivités conservent leur pouvoir de taux. Il précise que cette réforme ne devrait donc pas avoir d'incidence sur les ressources de Loire Semène.
- Exonération de la cotisation minimum de CFE des redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires (inférieur à 5000€) compensée par l'Etat auprès des collectivités concernées
- Possibilité d'instaurer une taxe GEMAPI en 2018, il rappelle qu'il est possible d'aller jusqu'à 40€/habitant.

Le Soutien à l'investissement local :

- La poursuite du soutien à l'investissement public local : 570 M€ alloués au bloc communal pour des projets autour de la rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants, bâtiments scolaires.
- Automatisation du Fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Les Ressources Humaines et tout ce qui concerne le salaire des agents : il note essentiellement l'augmentation de 33% de la CSG, soit 1,7 points (6,8% au lieu de 5,1%) et la création d'une indemnité compensatrice de cette hausse à la charge des communes et EPCI. Il indique que cette compensation pourrait représenter de l'ordre de 50 000 € pour Loire Semène.

Il poursuit avec l'analyse des finances de Loire Semène, notamment la Capacité d'autofinancement (CAF) brute et nette. Il indique que la CAF brute est en baisse depuis 2013. Il souligne le fait que Loire Semène a dû faire des efforts d'économies considérables mais l'impact de la baisse des dotations est considérable. Il poursuit avec la CAF nette, qui il le rappelle est le résultat de la CAF brute déduction faite des remboursements d'emprunts, et qui est en baisse régulière depuis

2013 également. Il ajoute que cette petite capacité permet tout de même de réaliser les investissements du plan de mandat.

Il fait un point sur l'endettement, qui reste sensiblement le même que l'année dernière. Les intérêts ont quant à eux continué à baisser car les nouveaux emprunts ont été réalisés à des taux plus faibles. Il ajoute que l'encours de la dette représente une somme de 209 €/habitant.

Monsieur le Président remercie Monsieur CHAMPAVERT, et souhaite présenter les perspectives financières de Loire Semène pour l'année 2018 en reprenant le rapport :

- Au niveau des concours financiers de l'Etat :
 - Dotation d'intercommunalité : augmentation de 40 000 liée à la prise de compétence contribution SDIS
 - Dotation de compensation : inscription de la dotation perçue en 2017
- Au niveau de la fiscalité des entreprises :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : maintien du montant perçu en 2017
 - Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : maintien du montant perçu en 2017
 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : application d'une baisse de 10% sur le montant perçu en 2017, il indique que c'est une bonne surprise cette année mais qu'il faut rester prudent par rapport à l'évolution constatée.
 - Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : maintien du montant perçu en 2017
 - Allocations compensatrices : application d'une baisse de 10% sur le montant perçu en 2017 (selon évolutions constatées entre 2013 et 2017), il se soucie de leur pérennisation.
 - Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : il précise que le montant perçu en 2017 est stable, ce fond permet d'amortir le changement de la taxe professionnelle.
 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : diminution du montant perçu en 2017 de 20 à 30% selon la loi de Finances
- Au niveau de la fiscalité des ménages :
 - Taxe d'habitation et foncier non bâti : il explique que le montant perçu en 2017 est reconduit.
 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : selon montant perçu en 2017, il signale qu'il est attendu la même participation pour le SICTOM qu'en 2017.
- Au niveau des participations :
 - Contrat Enfance Jeunesse : qui est réduit aux « actions stock », il rappelle qu'il s'agit de l'année de reconduction du CEJ.
 - Inscription des prestations de service CAF en diminution en lien avec la fin des TAP
 - Participation des familles : il explique qu'il est pris en compte la hausse adoptée en 2017 pour rapprocher la tarification des services de leurs coûts réels, diminué des frais d'inscriptions TAP, qui représente 36 € par enfant soit 36 000 € annuels.
- Au niveau des revenus du patrimoine :
 - Inscription des loyers des deux gendarmeries selon contrats en vigueur
- Divers :
 - Fin des contrats aidés par l'Etat qui étaient fortement utilisés par Loire Semène
 - Remboursement de rémunérations et de mises à disposition
 - Subventions et participations diverses
 - Amortissement subventions
 - Taxe de séjour
 - Travaux en régie : prévision de 20 000€, il indique que ce montant reste prudent.
 - FCTVA : maintien de l'élargissement de l'assiette aux dépenses d'entretien de voiries et de bâtiments publics

Il passe à présent aux principales actions pour 2018, et indique le maintien de la DGF bonifiée, Loire Semène affichant 9 compétences au 1er janvier 2018. Il explique que le nombre de compétences obligatoires au départ de 9 a été ramené à 8 par la loi de Finances, mais Loire Semène

passé de 6 à 9, avec GEMAPI, le logement social, et l'Assainissement. Il regrette ce changement de braquet très récent du législateur qui ne récompense pas les plus audacieux. Il poursuit avec les actions 2018 inscrites dans le rapport d'orientations budgétaire :

- Développement Economique :
 - Montée en puissance du Fond d'Intervention Local pour aider les entreprises en lien avec le programme LEADER.
 - Maintien des aides à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec le Département de la Haute Loire, il prend pour exemple l'immobilier route du Fau, et rappelle que l'aide du Département de 300 000 € a été conséquente et exceptionnelle puisque ce dispositif prévoit de les plafonner à 100 000 €.
 - Renforcement du service Développement par un poste d'assistante, afin de seconder Emilie LIBEYRE. Il indique que ce poste a fait l'unanimité en bureau tout en restant soucieux de la masse salariale compte tenu de la montée en puissance de ce secteur.
 - Développement touristique
 - Maintien à niveau de l'espace Trail et des chemins de randonnée maillant l'ensemble du territoire
 - Création de circuits VTT, par le recrutement récent d'un stagiaire très compétent.
 - Classement de l'Office de Tourisme intercommunal, il précise que celui-ci va déménager sur une voie passante, très bien exposée. Il note une très bonne collaboration sur ce projet avec la mairie d'Aurec sur Loire, le déménagement de l'Office de Tourisme est une très bonne chose pour l'ensemble du territoire.
 - Travaux – Voiries – Bâtiments
 - Gestion et entretien de notre patrimoine bâti, avec toujours une somme conséquente
 - Gestion et entretien des voiries communautaires
 - Développement Durable
- Il précise que la commission Développement Durable s'affaire pour organiser la compétence Assainissement, Monsieur AULAGNIER en fera le retour en fin de conseil.
- mise en place d'un service Assainissement en collaboration étroite avec les services communaux
 - élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement communautaire
 - prise en charge des eaux pluviales sur le budget principal, ces dépenses inscrites au budget général des communes rejoindront le budget général de Loire Semène, ce travail sera fait en lien avec la CLECT
- Prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 : demande de retrait du SICALA pour piloter cette compétence avec les EPCI voisins
 - Poursuite de l'étude de reprise de compétences sur le volet Eau Potable en lien avec nos voisins
- Aménagement du Territoire :
 - Montée en puissance du programme « Habiter mieux » en élargissant aux « petits » propriétaires bailleurs les aides pour réhabiliter leurs logements, la compétence habitat ayant été élargie au logement social. Il précise que ce programme a été très bénéfique et a permis 640 000 € d'investissement sur le territoire en 15 mois
 - Déploiement d'un WebSIG sur le territoire
- Famille – Jeunesse :
 - Retour à la semaine de 4 jours d'école sur le territoire et fin de l'organisation des TAP à partir de la rentrée 2018, il précise qu'une nouvelle organisation au niveau des mercredis matin est à prévoir avec la montée en puissance des centres de loisirs ainsi qu'au niveau du fonctionnement des périscolaires. Il ajoute que l'aspect positif des TAP a été un travail commun avec les agents des communes et les enseignants qui constitue un lien durable pour mettre de l'huile dans les rouages dans l'organisation de la rentrée.
 - Poursuite de la démarche de labellisation de nos structures en espace de vie sociale, il précise que le travail continue. Il cite le questionnaire transmis aux habitants sur la

commune de Saint Just Malmont avec l'envoi du bulletin municipal pour mieux comprendre les besoins et attentes.

- Plafonnement des subventions des associations
 - Approche territoriale des besoins des familles pour construire des solutions en adéquation aux besoins des habitants de Loire Semène : mise en place d'un guichet unique petite enfance, le souhait étant de donner des renseignements très précis. L'objectif étant d'être très transparent et très équitable.
 - Optimisation des structures petite enfance et accompagnement des projets privés complémentaires, tels que les MAM. Il indique que les besoins ne sont pas toujours comblés par nos crèches, et cela n'enlève pas des usagers à nos structures. Il indique que ces modes de gardes permettent notamment une plus large amplitude horaire.
 - Poursuite de la mission d'infirmière transversale pour garantir la sécurité et le suivi sanitaire des enfants dans les structures du territoire
- CISPD :
- Affirmation de l'équipe avec un chargé de mission et une animatrice sociale, il indique que le travail est de qualité et très apprécié.
 - Poursuite et amplification des actions de prévention avec les jeunes du territoire
 - Mise en place de Conseils de Citoyenneté et de Tranquillité Publique sur quelques communes expérimentales, il explique que ceux-ci permettent de mieux cibler et identifier les problèmes. Il ajoute qu'il va falloir se faire confiance pour proposer des solutions d'accompagnement, le travail commun est intéressant, et la mise en place sera supervisée par Madame CHABANOLLE.
 - Lancement de travaux autour des violences faites aux femmes et la discrimination avec dans un premier temps un travail de communication.
- Culture :
- Montée en puissance du réseau de lecture publique avec l'ouverture des bibliothèques de St Ferréol d'Auroure et St Victor Malescours
 - Déploiement du numérique dans le réseau de lecture publique
 - Priorisation de la programmation des animations culturelles en lien avec nos compétences, il indique que les animations sont très suivies sur le territoire.
 - Plafonnement de la subvention de l'école de musique MUSICA'LS

En ce qui concerne le tableau présenté dans le rapport, Monsieur le Président précise qu'il est inscrit 11,11 M€ mais explique que ces dépenses de fonctionnement pourront être amenées à bouger d'ici le BP, en effet les chiffres peuvent évoluer et il pense que les 3 150 000 € inscrit en charge de personnel sont des chiffres très optimistes. Il ajoute que la compensation de la hausse de la CSG et la fin des contrats aidés ont été sous-évalués, car ils impactent les charges sociales et donc la masse salariale également. Il laisse les membres du conseil communautaire prendre lecture des chiffres.

Il termine avec les dépenses d'investissement qui couvriront :

- les restes à réaliser sur opérations engagées,
- les opérations récurrentes :
 - ✓ bâtiments,
 - ✓ voiries,
 - ✓ contrat de rivière,
 - ✓ réserves foncières,
 - ✓ SIG,
 - ✓ blocs containers laissés en sommeil en 2017
 - ✓ petit patrimoine
- le remboursement du capital des emprunts
- les investissements inscrits dans le cadre du plan de mandat :
 - ✓ Mise en place des actions du contrat de rivière Ondaine

- ✓ Participation à l'aménagement du pôle économique et d'usages numériques sur la commune d'Aurec sur Loire
- ✓ Fonds de concours aux communes pour le maillage du territoire en équipements culturels communaux, il cite le théâtre de plein air de La Séauve sur Semène déjà réalisé, l'Espace Culturel de Saint Just Malmont dont les travaux vont débiter et les Halles de Saint Didier en Velay.
- ✓ Déploiement d'une offre touristique sur Loire Semène dans le cadre de la labellisation régionale des Gorges de la Loire en territoire d'excellence de pleine nature dont le verdict de la Région est attendu avec impatience
 - Mise en valeur de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène (accrobranche, vélorail,...)
 - Remise en état du site d'escalade de St Ferréol d'Auroure
 - Construction de la passerelle du Saut du Chien à Aurec sur Loire
 - Création d'un sentier d'interprétation le long du Sambalou dans le cadre de l'aménagement du parc paysager de St Just Malmont
- ✓ Réhabilitation du musée de la Faulx à Pont Salomon
- ✓ Déploiement d'une plateforme de services publics en ligne pour les usagers des services à la population de Loire Semène
- ✓ Poursuite des opérations engagées dans le cadre de la prise de compétence Assainissement et lancement des opérations prioritaires qui étaient prévus par les communes et seront donc assumés par Loire Semène. Il signale la nécessité de conduire des Schéma Directeur d'Assainissement.

Enfin il indique qu'il est prévu de poursuivre les investissements en matière de développement économique qui seront des axes stratégiques pour la communauté de communes :

- ✓ Poursuivre la politique de soutien aux entreprises
- ✓ Combler le déficit d'offre foncière économique :
 - Extension de la Zone d'Activités rue de l'Industrie à Aurec sur Loire pour le développement de l'entreprise INTEREP
 - Extension de la Zone d'Activités des Portes du Velay sur la commune de la Séauve sur Semène dont le PLU est en cours de finalisation
 - Aménagement de la Zone d'Activités de Bramard sur la commune de St Didier en Velay, il précise que la révision du PLU doit démarrer
 - Accompagnement de la mutation des friches industrielles : site du Crouzet à Saint Didier en Velay, sur lequel il fera un point en fin de conseil
 - Constitution de réserves foncières et immobilières stratégiques
- ✓ Proposer une offre immobilière locative aux entreprises :
 - Acquisition, réhabilitation et location de l'immobilier industriel route du Fau à Saint Just Malmont
 - Développement d'une nouvelle offre immobilière locative autour des métiers du numérique au sein du pôle économique et d'usages numériques d'Aurec-sur-Loire : espace de coworking, FabLab, tiers lieu, les projets sont actuellement en gestation.

Monsieur le Président explique que les inscriptions budgétaires sont sans surprise et conforme au Plan de Mandat. Il indique que le cap est maintenu en assurant une gestion rigoureuse. Il demande aux membres du conseil communautaire s'il y a des questions quant à ces orientations budgétaires.

Arrivée de Madame PACALON.

Monsieur MARCON souhaite prendre la parole et indique qu'on va sûrement le trouver têtu, borné et obstiné, mais il revient sur la prise de compétence Assainissement qui n'avait rien d'obligatoire. Il vient d'apprendre les évolutions consenties par le législateur sur le nombre de compétences qui avait pourtant été l'étendard de cette prise de compétence. Il pointe donc l'absence d'obligation sur ce transfert de compétence Assainissement puisque seulement 8 compétences étaient

nécessaires pour maintenir la DGF bonifiée, et juge que ce n'était pas une nécessité pour Loire Semène. Il ajoute que l'obligation passe de 2020 à 2026, le constat est de taille. Il s'interroge quant à la compétence Eaux Pluviales, il faudra savoir très vite qui gère et entretient, ainsi que les conséquences sur le budget principal. Il signale plus de 300 km de fossés, et souhaite avoir des réponses sur qui va les gérer. Il précise que ce n'est pas une question piège, et indique que la commission a commencé à établir le budget, la CLECT doit se réunir pour équilibrer ces opérations avec la charge transférée. Il pense que si Loire Semène doit assumer l'entretien des fossés, leur fauchage, les chiffres peuvent être amenés à varier sensiblement.

Monsieur le Président pense qu'il aurait fallu être devin, la loi de Finances datant du 30 décembre, et s'interroge du retour qui aurait été fait si l'on avait perdu la DGF bonifiée.

Monsieur MARCON pense que tous les autres EPCI ont donc été devins puisqu'ils n'ont pas transféré cette compétence.

Monsieur le Président lui rappelle qu'il n'y a pas eu un déni de démocratie puisque que toutes les communes ont voté pour le transfert de cette compétence sauf celle de La Séauve.

Monsieur MARCON pense qu'elles ont voté car elles voyaient avant tout le risque de perte de 186 000 €.

Monsieur le Président lui remémore ses propos tenus lors du conseil communautaire du 16 janvier comme quoi il ne ferait pas d'entrave à cette prise de compétence. Il souhaite qu'il s'associe à la commission Développement Durable afin de faire bénéficier de son expertise sur le sujet. Concernant les fossés, tout dépend de ce qu'on veut faire ensemble mais il ne faut pas « charger la barque » volontairement, car il a même entendu parler de fauchage. Il indique que le problème des fossés va être traité en commission, les propositions et les idées sont attendues. Il préfère les propositions aux banderilles. Il maintient le fait que la compétence a été transférée de manière très démocratique. Il pointe le fait que même l'AMRF a qualifié les adaptations de la loi Notre de léger repli. Il rappelle que cette compétence reste obligatoire en 2020 sans minorité de blocage, le travail n'a donc pas été fait pour rien. Il signale qu'il devrait également regarder ce que font les communautés de communes voisines : Les Sucs travaille par exemple actuellement sur la mise en place d'un pacte financier entre les communes, et pense qu'il faudrait s'en inspirer car on laisse échapper de nombreuses dotations. Il conclut en précisant que nous sommes parfois en retard sur certaines choses et souvent en avance sur d'autres mais « comparaison ne vaut pas raison ».

Monsieur AULAGNIER pense qu'il est plus facile de commenter « l'arrivée du tiercé » lorsqu'on a le résultat. Il admet que certains n'ont pas pris cette compétence, mais le législateur change les règles constamment. Il cite le cas du retour en arrière sur les syndicats à cheval sur 2 communautés de communes également qui aurait pu sauver le SIVO. Il signale également que lors d'une réunion avec le SICALA où il était question de GEMAPI, il a été évoqué le fait que la compétence GEMA était désormais sécable.

Monsieur VIAL pense qu'on refait le même débat.

Monsieur MARCON répond que cela valait le coup de le dire.

Monsieur VIAL demande quel est le problème quant aux fossés, d'autant qu'il est chaque fois contre quand la communauté de communes doit reprendre une compétence. Il lui demande si son souhait est que Loire Semène reprenne de l'argent aux communes pour gérer les fossés.

Monsieur MARCON précise qu'il n'a pas demandé de les prendre.

Monsieur VIAL regrette son raisonnement jusqu'au-boutiste. Il rappelle la volonté de tous de travailler ensemble, et pense qu'il y a un regard bienveillant et de confiance entre les communes, ce

qui a prévalu à cette décision. Il pense qu'il faut désormais une participation très active au sein des commissions pour construire cette compétence. Il pense que les dotations ne sont pas la raison principale de cette décision, mais un travail commun pour notre territoire. Il admet qu'effectivement les autres communautés de communes n'ont pas choisi l'Assainissement mais ont bien 9 compétences avec les maisons de service. Il se demande si cette solution est meilleure, plus ou moins coûteuse ? Il pense qu'ils ne sont pas plus éclairés que nous, car tout a un coût.

Monsieur MARCON insiste sur le fait que pour conserver la DGF bonifiée les compétences obligatoires sont aux nombres de 8 et non 9 et que cela fait 3 mois qu'il mettait en garde le conseil communautaire.

Monsieur VIAL lui rétorque qu'il sait toujours tout avant les autres.

Monsieur MARCON pense être surement moins intelligent que Monsieur VIAL mais les faits sont là.

Monsieur VIAL lui répond que ce n'est certainement pas une question d'intelligence, il trouve au contraire Monsieur MARCON très intelligent, mais pense qu'il n'entend pas la décision des autres de travailler ensemble. Il lui rappelle le choix de 6 communes de s'investir dans un projet commun, et il pense que c'est une bonne nouvelle. Il prend pour exemple le réseau de lecture, il indique que c'est la fin d'une histoire pour Saint Ferréol d'Auroure et Saint Victor Malescours, et qu'on s'en sort grandi! A projet commun, destin commun.

Monsieur MARCON pense que c'est son avis.

Monsieur VIAL lui redit que c'est l'avis de 6 communes.

Monsieur MARCON pense que si les 186 000 € avaient été occultés, il n'est pas sûr que les communes aient voté pour ce transfert. Il ne souhaite pas refaire le débat ni de polémique et précise qu'il ne savait pas qu'il y avait eu ce changement, passant de 9 à 8 compétences.

Monsieur MOULIN indique que nous sommes les seuls en Haute-Loire à avoir pris cette compétence mais pas les seuls en France. Il ajoute qu'en 2016, 53% des communes avaient transféré cette compétence à leur intercommunalité.

Monsieur MARCON signale que ce chiffre concerne surtout les communautés d'agglomération. Il ajoute qu'il n'y avait aucun piège quant à son intervention, et souhaite savoir si Loire Semène s'occupera ou non des fossés.

Monsieur AULAGNIER lui demande de laisser le temps aux élus de travailler ensemble pour cela.

Monsieur le Président rappelle que c'est le bien commun qui nous anime. Il rappelle la prise de compétence culture en 2010 alors que nos voisins y réfléchissent, quelle avancée !! Il juge qu'il a été bénéfique de la prendre, et que le travail a été bien fait. Il pense qu'il faut faire de même pour l'Assainissement, s'il y a un dérapage, il faudra l'assumer. Il ajoute que c'est à nous de faire au mieux. Il remercie Monsieur CHAMPAVERT pour sa présentation et demande si le conseil communautaire prend acte du rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur VOCANSON s'interroge sur le fait qu'il est suffisant de prendre acte ou s'il faut procéder à un vote.

Monsieur le Président lui confirme que le DOB fait l'objet d'une délibération pour prendre acte de la tenue d'un débat et propose donc au conseil communautaire de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue d'un débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2018.

Administration Générale :
Finances : Acomptes subventions 2018 aux associations Famille-Jeunesse et MUSICA'LS

Monsieur le Président rappelle qu'afin de permettre aux associations de fonctionner, il convient d'attribuer en début d'année un acompte sur les subventions 2018, qui correspond à 25% des subventions allouées en 2017. Il demande donc d'approuver pour:

- La crèche Les Lutins un acompte de 18 600,00 €
- La crèche Les Enfants un acompte de 19 026,75 €
- Le relai Aux P'tits Bambins un acompte de 9 735,50 €
- Jeunesse et Loisirs un acompte de 29 796,00 €
- La MJC un acompte de 8 536,00 €
- Musica'LS un acompte de 37 750,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les montants d'acompte à verser aux associations Famille-Jeunesse et Musica'LS.

Administration Générale :
Schéma de Mutualisation : Bilan des actions

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le schéma de mutualisation est un document obligatoire et que l'état d'avancement de ce schéma doit être présenté annuellement soit lors du Débat d'Orientations Budgétaires soit lors du vote du budget. Il indique que ce qui pourrait s'apparenter à une contrainte, s'avère être un excellent tableau de bord, et permet de donner un coup de pression concernant certaines actions qui auraient été négligées. Il propose que chaque Vice-Président présente son sujet.

Monsieur le Président présente l'action n°1 : Mise en place de formations mutualisées. Il explique que les formations « socle » pour l'animation sont les formations PSC1 et BAFA, celles-ci sont très positives. Il précise que cela permet de former au mieux une équipe, évite souvent de grands déplacements et intéresse un grand nombre d'agent.

Monsieur VIAL prend le relai en présentant les actions le concernant :

Pour l'action n°2 : Développement de la mise en commun du SIG, il explique que la mise en place se fait au sein de Loire Semène au service des communes et du SICTOM, la décision du PETR a été de généraliser un système sur l'ensemble des communautés de communes du territoire. Il indique que ces actions de mutualisation existent au niveau de la communauté de communes dont la 1^{ère} pour l'adressage. Elles existent également pour l'ensemble du PETR avec le déploiement du WebSIG pour l'action n°15.

Pour l'action n°14, il précise qu'un logiciel d'instruction sera également disponible par internet, il précise que le logiciel sera le même pour tous, il permettra de consulter l'ensemble des documents en cours d'instruction, et qu'il pourra être ouvert au public en fonction des informations. L'objectif étant la dématérialisation en vue de réaliser des économies.

Concernant l'action n°9 : Développement d'une approche communautaire de l'Habitat, il ne revient pas sur le succès du programme « Habiter mieux » et l'extension au logement social qui devrait présenter tout autant de succès auprès d'autres propriétaires, et l'impact que cela génère sur nos artisans.

Enfin, s'agissant de l'action n°18 : Etude sur la prise de compétence PLUi, il indique qu'on a été capable tous ensemble de ne pas faire un PLUi, mais si l'on ne répond pas, en 2020, à nouveau à cette question, nous serons obligé de le faire. Il invite donc tous les élus à noter cette date.

Monsieur MARCON prend la parole pour présenter les actions n°3, 6, 7 et 8 :

Concernant l'action n°3 : Mutualisation du travail de terrain, il explique que le personnel technique peut être mutualisé dans le cadre d'actions d'entretien, les actions étant officialisées avec certaines communes par le biais de convention. Il précise que d'une manière assez naturelle les agents communautaires et communaux se prêtent mains fortes, c'est du « gagnant – gagnant ».

S'agissant de l'action n°6 : Mutualiser l'Ingénierie Technique Communautaire, elle permet de mutualiser le personnel sur des aspects plus techniques comme cela a été le cas avec :

- La commune de Saint Victor Malescours pour le réaménagement de l'ancienne mairie en une maison des associations et une bibliothèque,
- La commune de Saint Just Malmont pour les travaux de voiries et pour les actions du contrat de rivière Ondaine – parc paysager,
- La commune d'Aurec sur Loire pour l'opération de Pôle Economique et d'Usages Numériques,
- L'ensemble des communes pour la création de l'Espace Trail.

Concernant l'action n°7 : Programmer des études de bâtiments communes, il précise que les études ADAP ont fait l'objet d'un groupement de commandes, le calendrier des actions à mener a été officialisé, SOLEUS avait été mandaté, il précise que Carmen CROUZET gère tout cela. Il signale que prochainement le renouvellement du marché assurances entre Loire Semène et les communes intéressées est prévu, ainsi que le lancement des études sur la qualité de l'air des structures petite enfance.

S'agissant de l'action n°8 : Développement d'un parc matériel commun, il signale récemment l'acquisition de matériels de désherbage, et indique que le parc matériel s'étoffe au fil des ans. Un état des lieux des communes est fait chaque année. Il précise toutefois que cela n'est pas à sens unique, les communes mettant également à disposition du matériel pour la Communauté de Communes.

Monsieur CHAMPAVERT, en l'absence de Madame CHABANOLLE, intervient, à la demande de Monsieur le Président, afin de présenter les actions relatives au CISP dont il avait la charge :

Pour l'action n°4 : Prévention de la délinquance, il explique qu'une équipe est mise en place et a permis les actions suivantes :

- 18 chantiers jeunes réalisés sur les vacances d'été et scolaires
- Des actions de prévention dans les transports scolaires
- Des interventions dans le cadre des TAP, notamment sur le harcèlement

Pour l'année 2018, il indique qu'un travail est en cours pour la création d'un Conseil de Citoyenneté et de Tranquillité Publique Intercommunal, ainsi que la mise à l'étude de projet de Prévention en fonction des besoins territoriaux, notamment sur les actions de prévention des violences faites aux femmes.

S'agissant de l'action n°11 : Améliorer la vidéo-protection du territoire de Loire Semène, il indique que le renouvellement du parc de vidéo-protection a été signé après consultation en 2017 en groupement avec la communes de Saint Just Malmont, Pour 2018, il cite l'installation du nouveau matériel et le transfert de la gestion aux communes, ainsi qu'une réflexion sur la vidéo-protection de flux prise en charge par la Région dans le cadre du pacte 43, et la mise en place des premières caméras aux carrefours stratégiques.

Monsieur COLETTO présente la partie Culture, pour laquelle il ne retiendra qu'un mot « mutualisation ». Pour l'action n°10 : Mise en place progressive d'une saison culturelle intercommunale, il explique qu'il faut essayer d'avoir une meilleure coordination dans le domaine culturel. Il rappelle que le thème du 1^{er} semestre est la danse, qui connaît déjà une belle réussite. Il indique que l'objectif prochain est de cibler les solutions à prendre afin de limiter le temps des agents, ces actions étant très chronophages.

Monsieur le Président reprend la parole afin de présenter les points concernant les volets communication et économique. S'agissant de l'action n°5 : Mutualisation du site Internet de Loire Semène à l'ensemble des communes membres, il estime très satisfaisant la mutualisation du site internet, du tarif ainsi que du travail d'Audrey DUFAURE DE CITRES. Il ajoute qu'actuellement 5 communes utilisent le site internet mutualisé : Saint Didier en Velay, Saint Victor Malescours, Pont Salomon, Saint Ferréol d'Auroure et Saint Just Malmont. Il indique que c'est une vraie réussite, à poursuivre selon les besoins. Il ajoute que sa commune avait un site obsolète, et ce changement est très bénéfique.

Concernant l'action n°12 : Mise en place d'une plateforme de services publics en ligne, il indique que dans un premier temps il faut avancer au niveau de Loire Semène, avec le souhait de l'ouvrir par la suite aux communes. Il explique que le but est de développer un service supplémentaire pour l'utilisateur, qui pourra par exemple, inscrire son enfant à la cantine ou au centre de loisirs. Il ajoute que les TAP avaient le mérite de faire collaborer les services des communes et de Loire Semène et qu'il faut conserver cet acquis.

Pour l'action n°13 : Développement de la Cellule Economique, Monsieur le Président explique que la collaboration avec le Département a permis d'afficher une démarche proche entre les différentes communautés de communes du PETR, Il indique que Loire Semène participe à la cellule économique de la Jeune Loire. Il ajoute qu'un partenariat, toujours d'actualité concerne l'évolution de notre portail économique, qui permet de mutualiser les coûts, et ainsi les réduire.

Monsieur AULAGNIER intervient afin de présenter :

- L'action n°16 : Etude sur la reprise de la compétence Assainissement. Il indique qu'une étude a été réalisée avec Bert Consultant, en lien avec les autres Communauté de Communes du PETR. Il ne revient pas sur son aboutissement : la prise de compétence Assainissement.
- L'action n°17 : Etude sur la reprise de la compétence Eau Potable. Il indique qu'une étude a été réalisée avec Bert Consultant, en lien avec les autres Communauté de Communes du PETR. Il signale qu'un scénario se profile sur le volet Eau Potable en lien avec les Marches du Velay-Rochebaron et qu'il faudra l'étudier en 2018.

Monsieur le Président conclut cette présentation du schéma de mutualisation en se félicitant de l'état d'avancement global des actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, prend acte du bilan des actions du schéma de mutualisation.

***Travaux Voiries et Bâtiments communautaires :
Bibliothèque de Saint Victor Malescours : Avenant
au lot n°13 « Electricité – Courants faibles –
chauffage »***

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la fin des travaux approche pour les bibliothèques de Saint Victor Malescours et Saint Ferréol d'Auroure. Il salue le travail de grande qualité qui a été effectué dans les 2 bâtiments, il tient à préciser que ce sont des entreprises locales qui ont travaillé sur les 2 sites. Il explique que les avenants inférieurs à 5% du marché ainsi que les moins-value, ont fait l'objet de décision du bureau, il propose donc au conseil communautaire de bien vouloir approuver les avenants supérieurs à 5%.

Monsieur le Président indique donc que pour la bibliothèque de Saint Victor Malescours, il est présenté un seul avenant, pour un lot modeste « Electricité – courants faibles –chauffage ». Il précise que le montant initial du marché était de 9 210,17 €, un avenant de plus-value, à passer avec l'entreprise PROGEO, d'un montant de 1 546,47 € soit une hausse de 16,79 % est proposé. Il explique qu'il a fallu procéder à l'élimination d'un vieux compteur à l'arrière d'un placard, ainsi qu'à

l'installation d'un système de régulation du chauffage. Il rappelle que les travaux sont répartis à 35% pour Loire Semène et 65% pour la commune. Pour faire un bilan plus global, il explique que le montant total des travaux était estimé à 85 000 €, compte-tenu des plus et moins-values, celui-ci devrait être arrêté à 81 191,62 €. En prenant en compte le mobilier dont l'acquisition a finalement représenté 14 286,58 € sur un montant budgétisé de 27 216,00 € ainsi que l'achat de livres pour 5000€; les dépenses totales devraient représenter 100 478,20 € sur un budget de 117 216,00 €. Il pense que c'est l'effet d'une bonne organisation et d'une bonne mutualisation des moyens.

Monsieur VOCANSON souhaite intervenir sur une note humoristique, car il pense que ces 380 € supplémentaires ne sont pas chers pour la suppression d'un compteur dans un placard donc qui plus est lorsque ce dernier est derrière le placard.

Monsieur CHAMPAVERT répond qu'en effet c'est assez original de retrouver un compteur à cet endroit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'avenant au lot n°13.

***Travaux Voiries et Bâtiments communautaires :
Bibliothèque de Saint Ferréol d'Auroure : Avenant
au lot n°1 « Gros-oeuvre »***

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver l'avenant au lot n°1 « Gros œuvre » pour la bibliothèque de Saint Ferréol d'Auroure. Comme il l'a expliqué précédemment les avenants inférieurs à 5% et les moins-values ont fait l'objet de décisions de bureau. Il indique que lors de la démolition du dallage de la chapelle, il a été découvert que les murs n'étaient pas fondés, ce qui a nécessité de construire une banquette tout le tour de la chapelle qui a en plus permis de passer les gaines. Il indique que le marché initial avec SIGOBAT était de 43 659,28 € HT, une plus-value est proposé ce soir de 5,32 %, soit un montant total de 45 980,95 € HT, l'avenant s'élève donc à 2 321,67 € HT. Il donne à présent les chiffres du montant global de travaux estimé au départ à 238 000,84 €, qui après le calcul des plus ou moins-values s'élève à 239 263,77 €, la perte est donc de 1 262,93 €. Par contre, le mobilier estimé à 40 105,00 € au départ s'élève après acquisition à 19 915,40 €, soit un gain de 20 189,60 €. Il ajoute que les enveloppes budgétaires ont donc été largement respectées.

Monsieur AULAGNIER tient à préciser que c'est une belle réussite.

Monsieur le Président ajoute que l'essentiel est que ces bâtiments plaisent aux communes et aux usagers, et annonce l'ouverture de ces bibliothèques courant avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'avenant au lot n°1.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de faire un tour de table des Vice-Présidents.

- **Développement Durable**

Monsieur AULAGNIER souhaite faire un retour rapide de la commission Développement Durable qui s'est tenue le 06 février. Les points évoqués étaient :

- La préparation budgétaire

- Le contrat de rivière, il explique qu'il y a l'obligation d'élargir le territoire si l'on veut en refaire un.
- Point d'avancement sur les travaux du Sambalou
- GEMAPI : Il évoque des discussions avec Saint Etienne Métropole, et pense que suite à une réunion avec le SICALA, et le fait de vouloir s'en retirer, celui-ci semble plus ouvert au dialogue.
- Assainissement, il tire un grand coup de chapeau à Carmen CROUZET et Jeanne BIOTTEAU pour leur travail exceptionnel et leur investissement. Pour sa part, il a pris le train en route et a raté les premières rencontres avec les communes d'Aurec sur Loire, La Séauve sur Semène et Saint Just Malmont. Il explique que la commission a permis une remise à niveau de tous. Il indique qu'une convention de gestion sera passée dans les conseils municipaux et sera revue par la suite. Il explique que tout le monde joue le jeu, il ne faut rien changer aux habitudes des services techniques, il remercie d'ailleurs Monsieur MARCON à ce sujet d'avoir réglé un problème cette après-midi. Il pense qu'il faut continuer à travailler de la même manière. Il explique qu'un bon d'intervention va être mis en place, ce qui va permettre d'avoir une saisie et pouvoir faire un bilan précis de ce que l'on a fait. Un mois est prévu pour le tester, l'améliorer. Pour sa commune, il explique que ce bon d'intervention va permettre à l'adjoint aux travaux de savoir ce qu'il se passe, et sera validé par les Services Techniques de Loire Semène. Il insiste sur le fait que cette compétence représente une charge de travail importante pour les services techniques communautaires. Il faudra contrôler pour qu'il n'y ait pas de dérapage entre les travaux réalisés en régie ou externalisés. Il poursuit avec le lancement d'un Schéma Directeur d'Assainissement, à l'exception de la commune d'Aurec déjà réalisée, qui devrait être terminée fin 2019. Il ajoute que le plan de financement des travaux de la station d'épuration de Saint Didier en Velay-La Séauve sur Semène n'est pas ficelé, compte tenu des coupes budgétaires de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, un courrier a été envoyé par Monsieur le Président à ce sujet, dont on attend la réponse. Il précise que les élus référents doivent travailler sur le règlement d'Assainissement, ainsi que définir dans quels cas les eaux pluviales seront gérées par Loire Semène. Il regrette que les règles du jeu nationales changent constamment. Il ajoute que la commission a terminé par divers sujets tels que la récupération des déchets au niveau des écoles ou les véhicules électriques. Il en profite pour proposer aux communes qui le souhaitent de leur prêter le véhicule électrique des services techniques de sa commune. Pour finir, il se réjouit du rôle de partage et de mise en commun de cette commission sur les sujets du développement durable. Il tient vraiment à remercier Carmen CROUZET et Jeanne BIOTTEAU pour le travail colossal accompli.

Monsieur VOCANSON pense qu'il faudrait concrétiser ces remerciements par une prime aux agents concernés.

Monsieur le Président lui répond que cela ne lui a pas échappé.

- Développement Touristique

Monsieur VIAL fait un retour de la commission Tourisme qui s'est tenue le 30 janvier 2018. Il indique que les sujets tels les itinéraires VTT, la passerelle du saut du chien, le vélorail ont été évoqués. Un travail a été réalisé avec le Département, concernant la création d'un schéma départemental de développement Touristique, il tient d'ailleurs à remercier Madame PETIT et Monsieur VINCENT pour leur investissement afin de faire prendre conscience de la force de frappe du travail collectif sur le tourisme en Haute-Loire. Il indique que ce schéma a permis de distinguer 3 types de tourisme différent dans notre département : Montagne et Volcan, Culture et chemin, Sources et fleuves sauvages. Une présentation de la SPL a également été faite, il informe qu'il a été décidé de généraliser cette année la carte VIP, qui permet de bénéficier de 50% de réduction sur les activités de la SPL, à tous les habitants de Loire Semène.

- Travaux Voiries et Bâtiments communautaires

Monsieur MARCON fait un retour de la commission Travaux, Voiries et Bâtiments communautaires qui s'est tenue le 25 janvier 2018. Il explique que la réflexion a été lancée sur le programme Voiries 2018, mais il tient à signaler l'hiver un peu rude cette année, sans qu'il soit cependant exceptionnel, qui a fait énormément souffrir les routes. Il souligne que les routes communautaires sont préservées pour l'instant, mais cela peut évoluer. C'est pourquoi, il n'annoncera pas le programme 2018 ce soir qui pourrait évoluer. Il indique que la peinture routière, qui représente un budget conséquent, ne tient plus que 6 mois voire 1 an. Il explique que les dépenses pourraient changer quant à la peinture routière, et aller vers des méthodes plus coûteuses, de type résine, mais qui génèrent moins d'interventions.

Monsieur le Président pense que si l'on change de méthode, il faut vraiment se poser la question de la mutualisation et voir si un groupement de commandes peut faire baisser les coûts.

- Intervention des conseillers Départementaux

Madame TEYSSIER souhaite faire un point sur le déneigement et principalement sur son coût : 40 000 € par passage. Elle ajoute que 3 passages dans la journée reviennent à 120 000 € par jour de déneigement. Elle indique qu'on entend beaucoup de choses, notamment des insatisfactions, elle estime que l'on bénéficie d'un très bon niveau de déneigement.

Monsieur TONSON rebondit sur les propos de Monsieur AULAGNIER en indiquant qu'il a participé à une réunion sur la mise en place d'un Plan Départemental de déploiement de bornes électriques sur la Haute-Loire, un travail est en cours entre le Département et le Syndicat d'Energie de la Haute-Loire. Il indique que l'Allier vient de terminer le sien, la Haute-Loire va commencer. Il précise que les routes de Haute-Loire font l'objet de beaucoup d'itinérance avec par exemple des étrangers en vacances, et les personnes qui font peu de kilomètres pourraient être intéressés par ce dispositif. Il ajoute que les routes du Département se dégradent et ont besoin de réparation en fin d'hiver. Enfin, il rejoint l'enthousiasme de Monsieur AULAGNIER quant à la prise de compétence Assainissement, car on peut être d'accord ou pas, il juge le projet très fédérateur, et permet d'apprendre à travailler ensemble.

Madame MANCINI souhaite intervenir par rapport au Plan touristique du Département, et remercie les communes pour leur participation.

Monsieur AULAGNIER revient sur l'intervention de Monsieur TONSON et la création de bornes électriques. Il explique que lors d'une réunion sur la qualité de l'air, il a appris que Saint Etienne Métropole a versé 80 000 € de fonds de concours aux communes pour permettre l'installation de 140 bornes électriques sur son territoire. De plus, 50% de bus électriques sont prévus d'ici 2019 et 100% d'ici 2025. Un projet d'agrandissement de la ligne de tramway sur Saint Etienne est également en cours.

Monsieur le Président se dit que 30 ans en arrière circulaient de nombreuses lignes de trolley à Saint Etienne et dans la vallée de l'Ondaine. Il souhaite terminer avec 2 informations, la première concerne le Site du Crouzet. Il informe avoir saisi Madame la Sous-Préfète face à la lenteur des procédures qui sont sous la responsabilité de Maître PETAVY, une réunion est donc prévue le 07 mars prochain. Il juge le porteur de projet sérieux et indique qu'il a déjà sécurisé le site dans le cadre d'une convention d'occupation précaire. Il déplore le fait que rien n'avance depuis octobre, le liquidateur montrant peu d'empressement alors que le porteur de projet, qui souhaite investir le site dans sa globalité, a un bon projet. Il souhaite réhabiliter la maison bourgeoise pour y installer son siège administratif. Il a prévu d'embaucher pour passer de 30 à 40 salariés, de 2 à 3 personnes par an. Il indique qu'il compte beaucoup sur l'intervention de Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète, le dossier étant primordial.

Enfin, il indique qu'une visite de Monsieur le Préfet est prévue le 21 mars, plusieurs rencontres lui seront proposées sur le territoire en lien avec notre plan de mandat.

Monsieur le Président conclut en remerciant les membres du conseil communautaire pour la qualité des débats.

La séance est levée à 21h00.

Fait à la Séauve sur Semène, le 20/02/2018

Le Président,

Frédéric GIRODET

